

3 - Protection de l'environnement, habitat et plan climat énergie

L'environnement est une compétence facultative du Conseil Général. Cependant, les gains économiques engendrés par le respect de l'environnement, l'importance de celui-ci pour la qualité de vie des habitants du Territoire et son attractivité justifient d'y apporter une attention toute particulière.

Propositions d'Europe Ecologie - Les Verts pour un environnement de qualité

Donner un caractère prioritaire à la lutte contre le réchauffement climatique, au maintien de la biodiversité et des ressources en eau potable, à l'amélioration du cadre de vie.

- Déclarer le département sans OGM.
- Réorienter une partie de la filière agricole locale vers les circuits courts, garants de plus de diversité agricole, notamment en offrant des débouchés dans la restauration collective (collèges, maisons de retraite).
- Réactualiser le plan départemental d'élimination des déchets pour diminuer autant que possible le recours à l'incinération ou à l'enfouissement.
- Préfigurer en lien avec L'ASCOMADE (Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement) un plan régional de collecte et de traitement des ordures ménagères afin de limiter autant que possible le transport de déchets.
- Mettre en place une politique de restauration des vallées et des zones humides.
- Préserver la biodiversité des espaces naturels du département et assurer l'existence de corridors biologiques (trame verte et bleue) intégrés au schéma régional d'aménagement du territoire.
- Assurer la coordination d'un plan public départemental des ressources en eau et de protection des zones de captage.
- Favoriser la biodiversité végétale à toutes les échelles en promouvant l'échange gratuit de semis et de graines.
- Renforcer la filière apicole et soutenir les actions visant à l'introduction des abeilles en ville ou en milieu péri urbain.
- Favoriser les actions d'éducation à l'environnement.
- Encourager les actions visant à réduire la pollution lumineuse.
- Recourir à des solutions alternatives au sel pour la viabilisation des routes en hiver.



Points forts proposés :

- Déclarer le département sans OGM
- Réorienter une partie de la filière agricole locale vers les circuits courts, garants de plus de diversité agricole, notamment en offrant des débouchés dans la restauration collective (collèges, maisons de retraite).
- Réactualiser le plan départemental d'élimination des déchets pour diminuer autant que possible le recours à l'incinération ou à l'enfouissement.
- Préfigurer un plan régional de collecte et de traitement des ordures ménagères afin de limiter autant que possible le transport de déchets.
- Favoriser les actions d'éducation à l'environnement.
- Préserver la biodiversité des espaces naturels du département et assurer l'existence de corridors biologiques (trame verte et bleue) intégrés au schéma régional d'aménagement du territoire.

Propositions d'Europe Ecologie - Les Verts en matière d'habitat

Avec la crise, de nombreuses familles voient leurs revenus stagner voire baisser. Dans leur budget, la part consacrée aux besoins de consommation courante est en augmentation. Réduire ces postes devient incontournable pour améliorer le niveau de vie. Améliorer par exemple l'isolation des bâtiments entraînera la baisse des charges liées au logement. Baisser les charges liées au logement et améliorer le confort de l'habitat avec l'objectif du Plan Climat Energie de réduire de 20 % sur trois ans les émissions de CO².

- Renforcer l'offre de logements sociaux en milieu rural via la remise sur le marché et l'adaptation de logements vacants. Rendre plus attractifs les loyers conventionnés de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), notamment dans le cadre des logements énergétiquement performants.
- Proposer aux habitants de la Haute-Saône des conseils et des compétences en matière d'économies d'énergie par la mise à disposition d'un ingénieur thermicien-conseil (renforcement du partenariat avec l'ADERA, point information énergie du département par le biais de chèques conseil par exemple).
- Favoriser des actions de formation sur les usages quotidiens de l'énergie pour connaître les sources d'économie possibles.
- Réorienter progressivement les aides du Fonds Impayé Energie en les positionnant sur le co-financement d'actions d'isolation des logements et sur des mesures de résorption de l'habitat précaire.
- Organiser des Etats Généraux du logement associant l'Etat, la Région, le secteur privé du bâtiment, les secteurs locatifs publics et privés.
- Relayer et amplifier le programme régional Effilogis en s'appuyant sur les associations de sensibilisation et les PIE (Points Info Energie).

Points forts proposés :

- Relayer et amplifier le programme régional Effilogis en s'appuyant sur les associations de sensibilisation et les PIE (Points Info Energie).
- Favoriser des actions de formation sur les usages quotidiens pour les économies d'énergie et mettre à disposition des habitants les compétences d'un ingénieur thermicien-conseil.
- Réorienter progressivement les aides au maintien d'énergie du fonds de solidarité logement en les positionnant sur le co-financement d'actions d'isolation des logements et sur des mesures de résorption de l'habitat précaire.

Propositions d'Europe Ecologie - Les Verts en matière d'énergie

Réduire la consommation énergétique des bâtiments du Conseil Général et diversifier les sources d'énergie.

Fixer l'objectif au Plan Climat Energie Départemental de réduction de 20% de CO² en 3 années (2011 - 2014).



- Procéder à l'évaluation et à la réhabilitation énergétique et acoustique de l'ensemble des bâtiments relevant des compétences du Conseil Général et ainsi réduire leurs coûts de fonctionnement.
- Rénover et/ou construire de nouveaux bâtiments à énergie positive dans les collèges.
- Favoriser les énergies non fossiles pour les systèmes de chauffage des collèges.
- Réaliser un bilan carbone du Conseil Général 70 et de ses politiques départementales afin de cibler les économies d'énergie prioritaires. Ce bilan permettra autant d'identifier les postes de réduction des

dépenses de fonctionnement de la collectivité que de chiffrer le coût de l'inaction.

Points forts proposés :

- Fixer l'objectif au Plan Climat Energie Départemental de réduction de 20 % de CO² en 3 années (2011 - 2014) par 3 actions prioritaires :
- Procéder à l'évaluation et à la réhabilitation énergétique et acoustique de l'ensemble des bâtiments relevant des compétences du Conseil général et ainsi réduire les coûts de fonctionnement.
- Développer et dynamiser la filière bois-énergie.
- Réaliser un bilan carbone englobant l'ensemble des politiques départementales.

